

Bureau du 24 mars 2003

Décision n° B-2003-1196

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Prestations de nettoyage des locaux et des immeubles communautaires - Lot n° 2 - Secteur centre - Avenant de substitution**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiment

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 14 mars 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Monsieur le directeur de la logistique et des bâtiments communique au Bureau un projet d'avenant de substitution au marché de prestations de services relatif aux prestations de nettoyage des locaux et des immeubles de la Communauté urbaine.

Par acte notarié en date du 24 septembre 2002, les sociétés Sud-est nettoyage service et Sud-est nettoyage Grand Lyon ont établi un projet d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions aux termes duquel la société Sud-est nettoyage service faisait apport à la société Sud-est nettoyage Grand Lyon de sa branche complète et autonome d'activité portant sur tous travaux de nettoyage industriel.

Cette convention partielle d'actifs a été approuvée par l'assemblée générale extraordinaire de la société Sud-est nettoyage service du 15 novembre 2002 et par l'assemblée générale extraordinaire de la société Sud-est nettoyage Grand Lyon du 15 novembre 2002.

En conséquence, il conviendrait d'établir un avenant de substitution destiné à remplacer la société Sud-est nettoyage service par la SARL Sud-est nettoyage Grand Lyon ;

Vu ledit avenant de substitution ;

Vu l'acte notarié en date du 24 septembre 2002 ;

Vu les assemblées générales extraordinaires des sociétés Sud-est nettoyage service et Sud-est nettoyage Grand Lyon du 15 novembre 2002 ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

Autorise monsieur le président à signer cet avenant de substitution ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,